

COMMUNE DE SAINT-THURIEN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2010

Etaient présents : Joël DERRIEN, Ginette MINIOU, André PENVERN, Bruno JAFFRE, Pascal LOUVREL, Pascal JEGOU, Sabine FLOC'H, Françoise GOLIES, Carole DUFEUX, Pierre SCOARNEC et Jean-René FLATRES.

Absent excusé : Eric VIGOUROUX, Guy BOURHIS et Christine KERDRAON.

Le compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

1°) Tarifs publics communaux pour l'année 2011 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs ainsi que suit :

- Cantine scolaire	
- Adulte	4.31 €
- Enfant	2.21 €
- Transport scolaire (par trimestre)	26.10 €
- Garderie municipale (matin ou soir)	0.63 €
- Concession au cimetière (le m ²)	
- pour 15 ans	24.32 €
- pour 30 ans	48.64 €
- Occupation de la salle municipale	
- la journée	147.39 €
- Caution	300.00 €
- Associations locales	Gratuit
- Photocopie	0.30 €
- Taxe de fossoyage	
- Tombe en pleine terre	85.33 €
- Caveau	46.43 €
- Columbarium	44.83 €
- Caveau communal (par mois)	7.03 €
- Vacation funéraire	25.00 €
- Columbarium	
- Acquisition d'une case	448.25 €
- Concession pour 15 ans	44.83 €
- Concession pour 30 ans	89.64 €
- Jardin du souvenir	
- Taxe de dispersion	22.41 €
- Taxe d'inscription sur la stèle pour 15 ans	44.83 €
- Taxe d'inscription sur la stèle pour 30 ans	56.03 €
- Abonnement annuel bibliothèque municipale	
- Adulte	9.00 €
- Famille	11.00 €
- Vacancier	3.50 €
- Famille de vacanciers	5.60 €
- Caution	15.00 €
- Service d'eau	
- Abonnement annuel	46.53 €
- Tranche de 1 à 50 m ³ , le m ³	0.92 €
- Tranche de 51 à 250 m ³ , le m ³	0.79 €
- Au-dessus de 250 m ³ , le m ³	0.64 €
- Branchement jusqu'à 15 ml	692.60 €
- Au-dessus de 15 ml, le ml supplémentaire	23.47 €
- Installation d'un second compteur	345.76 €
- Ouverture ou fermeture d'un branchement	23.16 €
- Compteur 3 m ³	71.46 €

- Compteur 5 m ³	78.49 €
- Main d'œuvre (par heure)	27.60 €
- Tracto-pelle (par heure)	53.61 €
- Service assainissement	
- Abonnement annuel	94.64 €
- Tarif du m ³ d'eau consommé	0.86 €
- Taxe de raccordement au réseau	2.197.34 €

2°) Allocation de vétéranse des sapeurs-pompiers pour l'année 2010 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant annuel de l'allocation de vétéranse à verser aux anciens sapeurs-pompiers volontaires à 335.77 € pour l'année 2010.

3°) COCOPAQ : modification des libellés de compétences relatifs à la politique touristique et aux ALSH :

Conformément à l'article 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification des libellés de compétences relatifs à la politique touristique et aux ALSH.

4°) COCOPAQ : Rapport de la CLETC (commission locale d'évaluation des transferts de charges) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, adopte le rapport de la CLETC des 26 novembre 2009 et 6 juillet 2010 présenté.

5°) COCOPAQ : Rapport d'activité de l'année 2008 :

Le rapport d'activité de l'année 2008 de la COCOPAQ est présenté au conseil municipal.

6°) Recensement de la population – Agents recenseurs :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- décide la création de deux postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement 2011 qui se dérouleront du 20 janvier au 19 février 2011,
- fixe la rémunération des agents recenseurs de la façon suivante :
 - 0.49 € net par feuille de logement remplie,
 - 0.94 € net par bulletin individuel rempli
 - 0.49 € net par bulletin étudiant rempli,
 - 0.49 € net par feuille immeuble collectif rempli,
 - 4.72 € net par bordereau de district rempli.
 - la collectivité versera un forfait de 100.00 € pour les frais de transport.
 - les agents recenseurs recevront 18.84 € net pour chaque séance de formation et 18.84 € net pour la demi-journée de repérage.

Publié et affiché à SAINT-THURIEN,

Le 20 décembre 2010

Le Maire,

Joël DERRIEN.